

## LES ECOLES DU MANITOBA

C'est pour nous un bonheur de reproduire l'éloquent article de la *Semaine Religieuse* de Montréal, sur la question des écoles du Manitoba. Cet article vigoureux et calme à la fois, d'un calme plein de force, est signé d'un rom cher au public canadien, le nom de M. P. N. Bruchési, chanoine de Montréal :

Le jugement du Conseil Privé, dans la cause des écoles du Manitoba, nous est parvenu.

Le télégraphe ne nous avait point trompés : les ennemis de notre foi triomphent ; la décision de la Cour Suprême est renversée ; l'acte passé par le gouvernement Greenway, sur la proposition du procureur général, M. Martin, est déclaré valide ; les écoles séparées du Manitoba sont abolies.

C'est-à-dire : Manitoba aura désormais des écoles publiques, écoles neutres d'où tout exercice religieux sera banni, et dont les livres devront être approuvés par un bureau d'avisers.

Et tous les citoyens, catholiques comme protestants, seront tenus de payer une taxe pour la construction et l'entretien de ces écoles.

Ce jugement, très élaboré, frappant par son apparente modération portée, en réalité, atteinte à ce que toutes les lois humaines ne peuvent nous empêcher d'appeler un droit sacré : le droit des parents dans l'éducation de leurs enfants, il blesse au cœur tout un peuple, loyal sujet de Sa Majesté ; il établit au sein d'une province jusqu'à ce jour heureuse et prospère, un état de choses qui, en d'autres pays, a créé des misères profondes ; il soumet la minorité au pouvoir du nombre ; il oppose nécessairement une race à une autre race ; il ouvre une ère de lutte, et de la plus terrible des luttes : celle qui se livre sur le terrain de la nationalité, de la langue et de la religion.

Pourtant que stipulait l'acte du Manitoba de 1870 ?

Il disait :

"Clause XXI. Dans la province, la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation, *suivantes et conformes aux dispositions suivantes* :

1 Rien, dans ces lois, ne devra préjudicier, à aucun droit ou privilège conféré lors de l'Union, par la loi ou la coutume, à aucune classe particulière de personnes, dans la province, relativement aux écoles séculaires."

Et commentant cet acte, le conseil d'instruction publique du Manitoba disait :

"À l'époque de l'Union, les catholiques résidant au Manitoba avaient, sinon par la loi, au moins par la coutume, l'usage et la jouissance d'écoles séparées sous le contrôle des autorités ecclésiastiques catholiques, où leurs enfants recevaient l'instruction religieuse, conjointement avec les autres écoles."

Le Conseil Privé d'Angleterre a rejeté cette prétention. Que les catholiques aient leurs écoles, s'ils le veulent, ou ne leur en conteste pas le droit, pourvu qu'ils contribuent, comme tous les autres citoyens à la création et à l'entretien des écoles publiques décrétées par la loi. Les catholiques, dit-on, ne peuvent se plaindre de perdre aucun privilège établi par la coutume, avant que Manitoba fût érigé en province, et ils n'ont aucun droit à faire valoir.

N'est-ce pas aller contre les faits, et n'est-ce pas consacrer l'injustice ?

On sait, en effet, que les protestants — exceptés les anglicans qui, comme les catholiques ont protesté contre la loi — seront entièrement satisfaits de ces écoles neutres, construites à leurs frais et aux frais des catholiques, tandis que les catholiques ne pourront jamais consentir à y envoyer leurs enfants.

A qui la faute, a-t-on demandé ? A la loi ? Non, mais aux croyances religieuses qui empêchent de bénéficier de la loi.

Et les croyances religieuses qu'on fait vous donner ? No sont-elles pas les premières choses qu'il convient de respecter dans un pays libre, où l'on proclame l'égalité de tous les citoyens ?

Où, nos ennemis peuvent chanter victoire. Ils la chantent, depuis quelques jours, en des termes qui nous blessent profondément.

La cause de nos frères du Manitoba est notre cause ; avec eux nous ressentons l'injustice et l'affront.

Dans cette question si grave, ce n'est pas sur un texte de loi que nous voulons épiloguer. Ce qui nous frappe, c'est que, dans une province sœur de la nôtre, une majorité anglaise et protestante a tenté, au moyen d'une loi, d'effacer la minorité catholique et française.

Elle a réussi pour le moment.

Mais tout n'est pas perdu.

Il y a encore, nous l'espérons, des hommes justes et courageux sur qui nous pouvons compter pour la restitution de nos droits.

Et si les hommes nous font défaut Dieu ne nous abandonnera pas. Il est plus fort que tous les potentats de ce monde.

Et quoi qu'il arrive, nous pouvons assurer ceux qui vous insultent et nous méprisent aujourd'hui que les écoles du Manitoba continueront de subsister et que rien ne déracinera du cœur des Canadiens l'amour de leur langue et de la foi.

P. N. BRUCHÉSI,  
Chanoine.

Nous vous bravo à M. l'abbé Bruchési, et nous le remercions de ce secours puissant qu'il apporte à la cause de la justice et de la liberté.

## LE DEPEUPELEMENT DES CAMPAGNES

Nous avons publié une circulaire officielle relative à la grande question du dépeuplement des campagnes.

Déjà Monseigneur Morcau évêque de St Hyacinthe s'est occupé de la question comme on le verra par la lettre suivante que Sa Grandeur a adressée à M. Chicoyne l'un des membres du comité.

† St-Hyacinthe, 17 août 1892.

J. A. CHICOYNE, ECR., M. P. P.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre d'avant hier, et d'une circulaire relative à la question du dépeuplement des campagnes.

Je ne manquerai pas d'intéresser à cette importante question les curés de mon diocèse, qui vont se réunir en retraite le dix-neuf courant. Pour qu'ils puissent s'en occuper plus activement, et remercier le comité plus fidèlement je vous prie d'adresser la susdite circulaire à chacun des curés de mon diocèse, en mentionnant, si vous le trouvez mieux, que c'est sur ma demande que vous leur adressez ce document.

Avec mes vœux de succès dans la poursuite de votre patriotique œuvre, je demeure bien sincèrement votre tout dévoué serviteur.

† L. Z. Ev. de St-Hyacinthe.

De plus, Mgr de Sherbrooke a fortement recommandé l'œuvre du comité aux prêtres de son diocèse, réunis en retraite annuelle.

Journalisme.—La *Semaine Religieuse* de Québec entre dans la cinquième année de son existence. Nos félicitations au confrère.

## LES FETES A QUEBEC

Nous lisons dans le *Courrier du Canada*, dans un compte rendu de la messe qui a eu lieu à l'occasion des fêtes cardinales :

Au bas cœur on remarquait :

Son Honneur le juge Routhier, l'hon. sénateur Polletier, l'hon. T. O. Casgrain, procureur général, Son Honneur le maire Frémont, l'hon. P. de La Bruère, orateur du Conseil Législatif, l'hon. M. T. Oha-pais.

C'est le rév. P. Hago, dominicain, qui a prêché le sermon de circonstance, et il a parlé avec cette éloquence chahoureuse et entraînante dont les héritiers de Lacordaire semblent avoir le secret. Nous espérons pouvoir publier ces discours remarquables.

## BEURRE ET FROMAGE

(Du Moude)

On nous écrit de Saint Camille de Watton que la nouvelle beurrerie qu'on vient d'établir dans cette paroisse fonctionne à merveille. Tous les patrons sont entièrement satisfaits. La vente de juin leur a rapporté \$1470 et celle de juillet près de \$1550.

Le beurre a été vendu 20½ centimes. Cette beurrerie possède deux machines centrifuges.

C'est un exemple à suivre pour les autres localités. Chaque paroisse devrait avoir en moyenne une ou deux beurreries et une ou deux fromageries. Ces industries agricoles sont autant de banques qui paient aux actionnaires des dividendes de 20 à 30 pour cent.

Il y a longtemps que l'on cherche un système de banques agricoles. Il réside tout entier dans les industries agricoles du beurre et du fromage. Il ne reste plus aux cultivateurs qu'à les encourager.

## UN CENTENAIRE

Le 5 septembre prochain, les Canadiens de l'Est célèbreront le centième anniversaire de l'arrivée des premiers colons dans cette partie du pays. A cette occasion, un monument sera élevé à la mémoire de ces vaillants pionniers de la colonisation.

Le site du monument sera au parc Victoria, à Sherbrooke.

La fondation, en maçonnerie solide, est un modèle du genre.

La pierre angulaire, qui attend la cérémonie de la pose officielle, est un superbe bloc en granit tiré des carrières Moir, à Beebe-Plain. Elle est fournie par le canot de Stinstead, auquel revient la gloire d'avoir été ouvert à la colonisation. On y lit l'inscription suivante : 1792 1892. Stanstead.

Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province doit arriver à Sherbrooke le 5 septembre, à 9 h. p. m., par voie du Québec-Central.

Il sera reçu, à la gare Union, par les autorités civiles qui lui présenteront une adresse de bienvenue, au nom des citoyens. Un détachement du 53ème bataillon et nos deux corps de musique prêteront leur concours pour rehausser l'éclat de la réception.

Le lendemain, à 10.30 hrs. de l'avant-midi, le lieutenant-gouverneur se rendra au Parc Victoria, avec escorte de cavalerie, pour présider à la pose de la première pierre du monument.

Une adresse lui sera présentée, en anglais et en français, par deux de nos anciens colons des Bois-Francs : MM. H. Moe, d'Orford, et J. E. Co-té, de Weedon.

Tous les plus vieux représentants de la classe agricole sont invités à faire acte de présence à cette occasion.

La cérémonie se terminera par une adresse de remerciements à Son Honneur de la part du comité central.

Le lieutenant-gouverneur sera ensuite prié de parcourir le parc, par les routes récemment ouvertes à cette fin, et d'en faire ainsi l'inauguration officielle.

Dans l'après-midi, le représentant de Sa Majesté visitera l'exposition agricole et retournera à Québec par l'express du soir.

Une truelle en argent a été préparée pour être offerte à Son Honneur à l'occasion de la cérémonie.

L'artiste y a gravé la date du 6 septembre 1892, ainsi que la devise de l'honorable M. Angers : Par droits, chemins.

## Bebes de partout

Personnel.—L'Honorable juge Bourgeois, de Trois-Rivières, est en cette ville.

Cercle catholique.—A l'occasion du départ du Rév. M. Beaudry, les membres du Cercle catholique, dont il est le président, lui ont présenté une adresse accompagnée d'une magnifique canne avec pommeau en or.

Quête.—M. l'abbé Beaudry, ancien vicaire de Laprésentation, et missionnaire du Manitoba a fait une quête fructueuse, dimanche dernier pour l'érection d'une église à St-Hyacinthe de Manitoba.

A qui s'ion.—M. J. E. Perreault, propriétaire de l'hôtel Yamaska, vient de faire l'acquisition d'un superbe cheval. C'est le plus beau cheval pour voiture légère, qu'il y ait dans St-Hyacinthe.

Tapage.—On se plaint qu'une foule d'enfants font trop de tapage aux abords du marché. Nous prions notre police d'y voir.

Académie du Sacré-Cœur.—Nous regrettons d'apprendre le départ du Rév. Frère Théodorus directeur de l'Académie Girouard. Le Rév. Frère est allé prendre la direction d'un collège de leur ordre à Nashua. Il était très estimé et son départ cause de nombreux regrets. Nous lui souhaitons bonheur et santé sur sa sol américain.

Son successeur, ici, est le R. F. Elouard auquel nous souhaitons la plus cordiale bienvenue au milieu de nous.

Beau trait de probité. Nous avons à enregistrer aujourd'hui un des plus beaux actes d'honnêteté. M. Hector Pagnuelo, marchand de cette ville, avait eu le malheur de perdre un porte-monnaie contenant la jolie somme de \$210. Ce porte-monnaie fut trouvé par M. O. Avo Hoges, neveu du Rév. M. Hago, qui le remit à son propriétaire avec tout le contenu.

Pour encourager ce honnête citoyen à continuer dans cette belle voie de la probité M. Pagnuelo lui fit la remise de \$14. Honneur à M. Hoges !